



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles
Tél : 03 81 68 53 32
www.parcdoubshorloger.fr

PROCES VERBAL DU BUREAU du Jeudi 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le cinq juin à dix-neuf heures,
Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué,
s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 27/05/2025

Date d'affichage : 27/05/2025

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Jean-Noël CUENOT, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Roland MARTIN, Christian MOREL, Valérie PAGNOT, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Christelle VUILLEMIN.

Etaient absents :

Anthony CUENOT, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Jean-Louis MOUGIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Christian MOREL a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Valérie PAGNOT a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Daniel PRIEUR a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Francine MISERE,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Jean-Noël CUENOT.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Total des voix exprimées : 27

Secrétaire de séance : Gilles Robert

Les membres du bureau **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du bureau **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité** (6 février 2025).

* Parc :

* Grands axes de la convention pluriannuelle d'objectif de l'office de tourisme du Pays Horloger

Contexte

Le Parc a parmi ses missions l'animation, le suivi et la gestion du Pays Horloger et plus particulièrement l'animation touristique du territoire à travers l'Office de Tourisme de destination. Un des objectifs du Parc est d'assurer le développement d'un tourisme durable qui préserve et valorise les patrimoines.

De par sa compétence « *Animation touristique du territoire* », le Parc coordonne la politique touristique du territoire du Pays Horloger confiée et financée par les Communautés de Communes du Pays de Maïche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau.

Le Parc confie la promotion touristique à l'OT de destination ; ce partenariat est formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 qui arrive à échéance fin 2025.

Un travail collaboratif a été conduit avec l'OT et les communautés de communes pour l'élaboration de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Les objectifs sont les suivants :

- Préciser la nature des actions qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat engagé entre le Parc et l'OT, en concordance avec la Charte du Parc ;
- Définir les objectifs attendus confiés par le Parc à l'OT pour une période de 3 ans à compter de 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Les objectifs de la convention 2026-2028 entre le Parc et l'OT seront présentés lors du Bureau du Parc du 6 juin. Cette étape consiste en une validation politique préalable des grandes orientations. Les modalités de financement seront discutées lors d'une seconde phase.

Afin de garantir une cohérence entre l'OT, les Communautés de Communes et le Parc dans l'animation et la promotion touristique du territoire, il serait pertinent que les Communautés de Communes soient également signataires de cette convention.

Le territoire d'application est celui des Communautés de Communes du Pays de Maïche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau, regroupées au sein du Pays Horloger. Dans un souci de cohérence territoriale, certaines actions touristiques pourront être conduites en collaboration avec les Communautés de Communes de Sancey-Belleherbe, des Portes du Haut-Doubs, entre Doubs et Loue, et notamment dans les communes adhérentes au Parc sur lesquelles sont implantées les bénéficiaires du réseau Valeurs Parc.

Axes de partenariat

L'OT s'engage, conformément à ses statuts, à assurer la promotion touristique du Pays Horloger en ce qui concerne les missions suivantes :

- 1 : Accueil, information touristique en tant que "Relais du Parc" ;
- 2 : Promotion et communication touristique de la destination en cohérence avec le Comité Départemental du Tourisme du Doubs et Bourgogne Franche-Comté Tourisme ;
- 3 : Structuration d'une offre touristique durable et de qualité et accompagnement à la

professionnalisation des prestataires locaux ;

4 : Coordination du réseau des ambassadeurs de la destination ;

5 : Suivi de l'observation de l'activité touristique et des clientèles ;

6 : Inscription de l'OT dans une démarche qualité et de progrès.

4.1 : Accueil, information touristique en tant que "Relais du Parc"

L'OT dispose actuellement de trois bureaux d'accueil touristique qui sont localisés à Saint-Hippolyte, Maïche et Morteau accueillant environ 10 500 visiteurs par an.

Le Parc a parmi ses missions d'informer et de sensibiliser les habitants et visiteurs. A ce titre, le Parc souhaite s'appuyer sur les espaces d'accueil touristique de l'OT en tant que « Relais du Parc » afin d'apporter des informations relatives à l'offre écotouristique et promouvoir les acteurs engagés dans la marque Valeurs Parc.

Définition d'une stratégie d'accueil touristique afin d'améliorer l'accueil à la fois au sein et en dehors des locaux de l'OT, à l'échelle de la destination

- Définition du parcours client : usages et attentes
- Identification et aménagement d'espaces d'accueil expérientiels et immersifs à Saint-Hippolyte, Maïche et Morteau.
 - Création d'un espace « Parc » avec présentoir dédié et déploiement de prestations de services adaptés notamment axés sur l'accueil des pratiquants vélo, de sports de pleine nature.
 - Adaptation des horaires d'ouverture au public en fonction des périodes.
 - Ouverture temporaire ou saisonnière de certains espaces d'accueil.
 - Scénarisation des lieux autour de l'identité commune du Parc (vitréphanie, totem extérieur) avec le déploiement d'une boutique de produits locaux et la réflexion de services adaptés.
 - Mise à disposition d'un outil numérique de type tablette dans les bureaux d'accueil, permettant aux visiteurs de réserver en toute autonomie les animations en ligne.
 - Mise en place d'une commission spécifique à l'Office de Tourisme pour les services rendus notamment en ce qui concerne la billetterie, la vente de topos-guides, la vignette suisse, la carte Avantage Jeunes, ou encore la billetterie culturelle. Cette réflexion intègre également la répartition des responsabilités, en distinguant les missions relevant des techniciens des Communautés de Communes de celles de l'OT notamment en ce qui concerne le bulletin neige.
 - Développement de dispositifs d'accueil numérique : écrans d'information en temps réel sur les disponibilités en hébergement et restauration, et application mobile pour l'accès aux contenus touristiques téléchargeables.
- Organisation de l'accueil touristique « hors les murs » par une présence élargie sur le territoire en s'appuyant sur :
 - Les sites emblématiques et stratégiques en termes de flux et de saisonnalité (Saut du

Doubs, Goumois), avec une réflexion vers des lieux en périphérie du Pays Horloger, comme Belvoir et Consolation.

- Un réseau de prestataires (hébergeurs, gestionnaires de sites, etc.) et partenaires identifiés comme relais d'information touristique, engagés via une charte de partenariat coconstruite.
- Des ambassadeurs locaux de la destination permettant la poursuite des pots d'accueil.
- Des événements emblématiques du territoire suivant des critères de sélection précis définissant la pertinence et la plus-value de la présence de l'OT.

Les bureaux d'accueil et de travail mis à disposition par les communes et Communautés de Communes devront répondre aux normes en vigueur et à de bonnes conditions de travail.

4.2 : Promotion et communication touristique de la destination en cohérence avec Doubs Tourisme et Bourgogne Franche-Comté Tourisme

L'OT se situe dans le Parc naturel régional du Doubs Horloger et s'intègre dans la marque de destination régionale « Montagnes du Jura ». Les supports de communication et de promotion s'inscrivent dans une démarche éco-responsable valorisant les filières emblématiques du territoire : Activités de Pleine Nature, produits du terroir et savoir-faire.

Accompagnement pour la mise en place d'une stratégie de marketing touristique

- Supports « print » de promotion touristique
 - Valorisation de la destination en s'appuyant sur une carte touristique à l'échelle du Parc et sur un magazine touristique avec une réflexion sur l'évolution des différentes éditions existantes.
 - Edition, en étroite collaboration avec les communautés de communes et le Parc, en s'appuyant sur le kit de communication fourni par Doubs Tourisme, de supports de promotion relatifs aux Activités de Pleine Nature : mise à jour et réédition des fiches de randonnées pédestres, édition de fiches VTT dans le cadre du label de la Fédération Française de Cyclisme. Un groupe de travail animé par le Parc sera mis en place afin de déterminer les missions de chaque partenaire.
 - Poursuite des éditions de flyers valorisant les deux sites phares de la destination : Saut du Doubs et Les Echelles de la Mort.
- Supports numériques de promotion touristique
 - Gestion du site Internet dans une dimension éco-responsable et accessible de la destination ainsi que des réseaux sociaux liés.
 - Réflexion, en lien avec le Parc et les partenaires franco-suisses, sur l'arrêt du site dédié aux Chemins de la Contrebande et l'intégration des informations sur les sites Internet de l'Office de Tourisme du Pays Horloger et des Offices de Tourisme Suisses. Les informations seront fournies à la fois par les Communautés de Communes en ce qui concerne les sentiers ainsi que par les Parcs du Doubs Horloger et du Doubs Suisse.
 - Création de contenus (photos et vidéos) partagés avec les partenaires pour les réseaux sociaux et le site Internet.

- Poursuite de la newsletter Grand Public ainsi que de la newsletter pro.
- Gestion de la satisfaction client en ligne.

Déploiement d'une stratégie presse afin de renforcer la notoriété de la destination et valoriser ses richesses auprès du grand public et des professionnels du secteur

- Organisation d'accueils presse en lien étroit avec Doubs Tourisme et Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, afin de faire découvrir le territoire à des journalistes, blogueurs et influenceurs spécialisés.
- Soutien technique aux accueils presse initiés par des prestataires locaux (hébergeurs, sites touristiques, producteurs, acteurs privés/entreprises), en facilitant les visites, la logistique et la mise en relation avec d'autres acteurs du territoire.
- Conception et diffusion d'un dossier de presse complet, présentant l'identité, les atouts, les nouveautés et les offres phares de la destination.
- Appui à la relecture et à la validation de contenus produits par des partenaires ou médias externes, pour garantir la cohérence des messages et la valorisation fidèle du territoire.
- Rédaction et publication régulière d'articles dans les bulletins d'information des Communautés de Communes, pour assurer une communication de proximité auprès des habitants et des élus.

Définition d'une politique commerciale de prestations et de services touristiques

- Réflexion stratégique visant à structurer une politique commerciale cohérente et adaptée aux attentes des visiteurs et des acteurs à l'échelle du territoire du Parc. Cette démarche vise à professionnaliser l'offre, générer des retombées économiques locales et répondre aux évolutions des comportements touristiques (réservation en ligne, recherche de séjours « tout compris », etc.).
- Mise à l'étude d'une plateforme de réservation en ligne pouvant être partagée avec un OT de proximité, intégrant une place de marché locale et permettant de commercialiser des prestations touristiques et événements directement depuis le site internet de l'OT, renforcer la visibilité des acteurs locaux tout en facilitant l'acte d'achat pour les visiteurs.
- Analyse approfondie des modèles économiques envisageables, des solutions techniques existantes et de la capacité des prestataires locaux à s'inscrire dans une telle démarche (formation, accompagnement à la digitalisation, contractualisation).

Événements et animations : structuration et développement de l'offre

- Création d'un kit de communication complet et de supports dédiés à la promotion des événements.
- Lancement d'actions de sensibilisation à destination des collectivités et des organisateurs d'événements, afin de les inciter à transmettre systématiquement les informations relatives à leurs manifestations via le formulaire en ligne de l'OT. Cette dynamique sera appuyée par la

création d'un groupe de travail animé par l'OT dédié, chargé de structurer et fluidifier la remontée des informations événementielles.

- Poursuite envisagée de l'organisation des marchés nocturnes, sous réserve d'évaluation de leur impact et de leur pertinence.
- Poursuite de la programmation d'une visite commentée de Saint-Hippolyte en période estivale, avec la possibilité de proposer d'autres visites commentées payantes pour les groupes en dehors de la haute saison.

4.3: Structuration d'une offre touristique durable et de qualité et accompagnement à la professionnalisation des prestataires locaux

L'OT, engagé dans une démarche de valorisation de son patrimoine naturel, culturel et artisanal, s'inscrit dans cette dynamique en accompagnant les prestataires locaux vers une montée en compétences. L'objectif est de structurer un réseau solide, favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance commun et une meilleure visibilité des acteurs socio-professionnels de la destination.

Structuration d'une offre basée sur des valeurs de durabilité

La structuration de l'offre touristique repose sur la mise en réseau et la valorisation des richesses locales : hébergements, activités de pleine nature, patrimoine culturel, gastronomie et savoir-faire.

- Préservation de l'environnement : promotion des mobilités douces, gestion durable des déchets, sobriété énergétique
- Mise en valeur du patrimoine local : horlogerie, architecture, traditions
- Soutien aux circuits courts et à la consommation de produits locaux

Mise en valeur des démarches éco-responsables et de qualité en lien avec Doubs Tourisme

- Valorisation des marqués Valeurs Parc et des prestataires engagés dans des démarches éco-responsables.
- Accompagnement des professionnels vers une montée en qualité : incitation au classement, appui à la labellisation, proposition de services « à la carte ».
- Accompagnement des porteurs de projets touristiques : fiches techniques lors de l'ouverture d'un hébergement touristique, veille juridique.

Animation du réseau des prestataires touristiques locaux

- Poursuite de l'organisation de visites de sites, éducteurs et tests de nouvelles offres pour favoriser une meilleure connaissance et promotion des richesses du territoire.
- Poursuite de la mise en place d'ateliers d'intelligence collective autour de thématiques clés (Fresque du Climat, charte du Tourisme Responsable, marketing digital, séjours bas carbone).
- Poursuite de l'accompagnement à l'usage de Decibelles Data et à l'animation de la taxe de séjour.
- Sollicitation et animation du réseau de prestataires (hébergeurs, gestionnaires de sites, etc.) et partenaires identifiés comme relais d'information touristique.

4.4 : Coordination du réseau des ambassadeurs de la destination

L'OT doit renforcer et structurer durablement son réseau d'acteurs engagés dans la promotion du territoire, qu'ils soient professionnels, institutionnels ou habitants.

- Renforcement du réseau d'adhérents grâce à l'évolution du pack de partenariat proposé : engagement d'une réflexion sur l'enrichissement de l'offre de services destinée aux partenaires afin de mieux répondre à leurs attentes et d'inciter à l'adhésion ou au renouvellement.
- Animation et développement du réseau local d'acteurs touristiques : actions de démarchage de nouveaux prestataires et partenaires potentiels, tout en lançant la création d'un réseau structuré d'ambassadeurs de la destination. Ce réseau regroupera des acteurs engagés (professionnels, bénévoles, élus, habitants) mobilisables pour relayer les valeurs du territoire, participer aux accueils presse, animer des événements, ou encore valoriser l'offre locale.
- Gestion proactive des relations avec les partenaires privés et publics : coordination des relations existantes et recherche de nouveaux partenariats stratégiques, notamment en lien avec des entreprises locales, des institutions, ou des acteurs économiques souhaitant s'associer à la dynamique touristique territoriale.
- Implication des habitants à la politique touristique à travers des actions de sensibilisation, et participation active (temps d'échanges, animations locales, projets collaboratifs). L'objectif est de favoriser un tourisme authentique et de proximité, participatif et durable, en lien avec l'identité du Parc.

4.5 : Suivi de l'observation de l'activité touristique et des clientèles

L'OT renforce sa mission d'observation pour mieux comprendre les dynamiques touristiques du territoire, adapter son offre et orienter ses actions stratégiques en s'appuyant sur des données fiables, partagées et actualisées.

Veille des tendances touristiques et de la fréquentation du territoire

- Mise en place d'un observatoire local du tourisme à l'échelle du Parc : centralisation et structuration de l'ensemble des données disponibles concernant la fréquentation touristique, la typologie des clientèles et les retombées économiques.
- Recensement et analyse des flux touristiques, en s'appuyant sur les différents outils existants.
- Diffusion régulière de synthèses et de bilans auprès des partenaires publics et privés, facilitant la prise de décision et l'ajustement des offres.
- Accès et exploitation des données existantes en s'appuyant sur :
 - Les données des éco-compteurs installés sur les sites de randonnée et de pleine nature (fournies à chaque saison par le Parc et les Communautés de Communes), utiles pour mesurer la fréquentation des espaces outdoor ;
 - Les données issues de l'offre outdoor (en prenant appui sur Outdoorvision via le Parc), afin d'identifier les usages et les besoins spécifiques de ces clientèles ;
 - Les statistiques issues de la taxe de séjour, pour analyser la fréquentation par type d'hébergement, par période et par durée de séjour ;

- Les sources partenariales (INSEE, Doubs Tourisme (Flux Vision), Bourgogne-Franche-Comté Tourisme) permettant d'intégrer les tendances macro-régionales et nationales.
- Veille active sur les tendances touristiques : nouvelles attentes des clientèles, tourisme durable, pratiques numériques, mobilités, comportements de consommation, etc.

4.6 : Inscription de l'OT dans une démarche qualité et de progrès

L'OT a initié une démarche de classement en catégorie 2, témoignant de son engagement à garantir une expérience touristique de qualité à ses visiteurs. Dans la continuité de cette volonté d'amélioration, l'adhésion au label « Destination d'excellence » s'inscrit dans une véritable démarche qualité visant à valoriser le territoire comme étant exemplaire en matière d'accueil, d'accessibilité, de développement durable et d'innovation.

Définition et mise en œuvre d'une démarche qualité structurée à travers l'adhésion au label « Destination d'Excellence »

L'OT étudie la possibilité de s'engager dans une démarche ambitieuse de qualité et de valorisation du territoire en adhérant au label « Destination d'Excellence ». Ce label national reconnaît les destinations touristiques exemplaires, tant sur le plan de l'accueil, que de la gouvernance, du développement durable et de l'innovation. Cette adhésion marque la volonté de structurer les actions autour de standards exigeants, tout en fédérant les acteurs locaux autour d'une vision partagée de l'excellence touristique.

Monsieur le président confirme qu'il y a là un bel enjeu pour 2028. Il s'agissait de présenter les grands axes et le planning prévisionnel de la démarche avec un objectif d'adoption de cette convention pour la fin de l'année.

Monsieur Bôle revient sur la nécessité de travailler sur l'observation touristique et le recueil de données pour mieux suivre et comprendre nos clientèles.

*** DE2025-10 : Renouvellement de la convention de partenariat pour le déploiement de la plateforme Outdoorvision**

Le Pôle Ressources National des Sports de Nature dispose d'un programme d'observation et de suivi territorial des pratiques et des pratiquants de loisirs sportifs outdoor connectés, d'une échelle locale à une échelle nationale. Il a développé avec l'aide de différents partenaires et de marques d'objets connectés, un service digital de collecte, d'analyse et de visualisation des données de géolocalisation des pratiques outdoor via une plateforme en ligne « Outdoorvision ». A ce titre, il a contractualisé avec les fournisseurs de données et incité les pratiquants volontaires pour intégrer des tracés GPS de pratiquants connectés dans « Outdoorvision ».

Le Pôle Ressources national des Sports de Nature a sollicité la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour un nouveau partenariat sur le projet « Outdoorvision », pour la période 2025-2026. Les Parcs naturels régionaux ont manifesté leur intérêt afin de poursuivre l'accès à cette plateforme permettant de faciliter l'aide à la décision en matière de comptage et gestion des flux des pratiquants, d'aménagement des sites de pratiques, de protection des espèces et des milieux fragiles et de sécurisation des lieux de pratiques.

Ainsi, la Fédération des Parcs naturels régionaux a été désignée comme chef de file du déploiement de la plateforme « Outdoorvision » et une convention est établie avec chacun des Parcs naturels régionaux souhaitant s'engager dans la démarche.

Au vu de la délibération DE2022-36, il s'agit pour le Parc de poursuivre l'acquisition de l'outil afin de visualiser les données de géolocalisation des pratiquants outdoor sur son territoire et de les communiquer à ses partenaires. Cette action s'inscrit dans la mesure 3.3.2 de la Charte du Parc « Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels ».

La participation financière du Parc s'élève à **1600 € TTC pour deux ans (2025 et 2026)**.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **d'autoriser le Président du Parc à engager les dépenses relatives à ce projet ;**
- **d'autoriser le Président du Parc à signer la convention avec la Fédération des Parcs naturels régionaux liée à cette opération.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*** DE2025-11 : Désignation d'un agent de prévention**

Mme Nezet avait été désignée agent de prévention de la collectivité. À la suite de sa mise en disponibilité de la collectivité, il convient d'en nommer un nouveau.

Mme Alizée Betsch a présenté sa candidature.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **d'accepter la candidature de Mme Betsch aux fonctions d'agent de prévention**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*** Pays Horloger :**

*** Communication autour du dispositif CyclOwdoo**

Qu'est-ce que Cycl'owdoo ?

- Un service de location de vélo à assistance électrique à destination des habitants du Pays Horloger, financé par le Fonds Vert, la Région Bourgogne Franche-Comté et les CC;

- 8 vélos sur la CCVM (6 VAE, 1 vélo long-tail pour les familles et 1 vélo pliant électrique), 4 sur la CCPR (4 VAE) et 8 sur la CCPM (7 VAE et 1 vélo long-tail pour les familles) ;
- A louer à Culture Vélo à Morteau pour la CCVM, Runnicycles au Russey pour la CCPR et la Combe-Saint-Pierre à Charquemont pour la CCPM ;
- A partir de juillet (selon les délais de validation administrative des contrats) ;
- Une gestion propre à chaque CC dans le cadre de leur compétence mobilité, avec une coordination et une communication fait par le Parc, pour unifier les services de location ;
- Possible de louer 1 mois (40 euros), 2 mois (70 euros) ou 3 mois (90 euros).

Cycl'owdoo
Pays de Mâconnais

Le réflexe malin pour vos trajets du quotidien !

De 1 à 3 mois de location

Plusieurs modèles

à partir de **1€** par jour

Accessoires inclus

Infos et réservation au 03 81 88 65 50

Réservez votre vélo !

Cycl'owdoo
Val de Morteau

Le réflexe malin pour vos trajets du quotidien !

De 1 à 3 mois de location

Plusieurs modèles

à partir de **1€** par jour

Accessoires inclus

Infos et réservation au 03 81 67 22 09

Réservez votre vélo !

Cycl'owdoo
Plateau du Russey

Le réflexe malin pour vos trajets du quotidien !

3 mois de location

à partir de **1€** par jour

Accessoires inclus

Infos et réservation au 03 81 43 81 26

Réservez votre vélo !



* DE2025-12 : Représentation du SCoT du Pays Horloger au congrès des SCoT

Le congrès des SCOT aura lieu cette année du 18 au 20 juin à Arcachon. Il est proposé de mandater Gilles Robert en tant que Vice-Président et Tania Jalocha en tant qu'agent pour y représenter la collectivité.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- De mandater les personnes précitées pour représenter le Parc au congrès des SCOT
- De prendre en charges leurs frais dans les mêmes limites que celles qui s'imposent aux agents de la collectivité dans le cadre de leurs frais de déplacement.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

* Divers

* Concours « Innover à la campagne »

Mme Mollier présente la 7ème édition de l'opération « Innover à la campagne : "J'entreprends là où j'ai envie de vivre » qui fait l'objet d'un partenariat renforcé avec la fédération des Parcs.

L'objectif est de promouvoir des entreprises existantes (sociétés, associations, coopératives) innovantes (sous toutes ses dimensions : produit, procédé & d'organisation, marketing & commerciale, technologique, sociale & environnementale), en milieu rural dans tous secteurs d'activités, résumés au sein de 4 thématiques :

- Transition alimentaire & agriculture durable
- Savoir-faire et filières
- Ecologie & biodiversité : gestion des ressources, économie circulaire, mobilité et circuits courts
- Vivre ensemble : santé, solidarités, services publics, innovations sociales

Le calendrier de cette édition est le suivant :

- Lancement officiel de l'opération : 19 mai 2025
- Date limite de candidature : 30 septembre 2025
- Réunion du jury et remise des prix à Paris : fin novembre ou début décembre 2025

Elle vous encourage donc à faire remonter des candidatures d'entrepreneurs installés sur votre territoire, ayant créé une activité depuis minimum 1 an. Ce message sera pour cela transmis à toutes les communautés de communes.

Le profil des candidatures est donc résolument des entreprises existantes qui peuvent être même anciennes et moins des entreprises récentes.

Afin de faire acte de candidature, il suffit pour l'entreprise de remplir le dossier en ligne sur le site : <https://innoveralacampagne.fr/> où vous trouverez aussi toutes les informations sur l'opération (règlement, critères, calendrier, différents prix, jury).

Un certain nombre de prix sera décerné comme les années précédentes lors de la cérémonie de remise dont un prix spécial « Parc naturel régional ».

Le Président

Denis Le...



